

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19/09/2016**

L'an deux mil seize le 19 septembre à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 12
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 30/08/2016
Date de l'affichage : 30/08/2016

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Francine EUDELIN, Pascal MENTH, Régis DALAS, Jean-Claude DESPLANTES, Nadège JARDEAUX, Sylviane POTOT, Michel ROIGNOT, Olivier LABROUSSE, Sandrine DECAMP

Procurator(s) : Jocelyne CONSCIENCE à Sylviane POTOT

Etai(ent) absent (s) : Jocelyne CONSCIENCE

Secrétaire : Françoise RUINET

82/2016 Compte rendu des arrêtés du Maire

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 21/2016 : Encaissement chèque Groupama d'un montant de 3 440.97 € correspondant au sinistre sur jardinière avenue du pavé.
- 22/2016 : Encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 616.75 € correspondant au remboursement des frais d'avocat (affaire Sanchez)
- 23/2016 : Résiliation bail Mr Valette garage n°1 gendarmerie à compter du 01/04/16
- 24/2016 : location du garage n°1 à Mme Liminet, gendarme à Sombornon à compter du 01/04/16
- 25/2016 : autorise à payer la facture de Helgi Décorial pour les rideaux de la salle de cinéma d'un montant de 2 181.67 € HT
- 26/2016 : accepte la résiliation bail de Mr Alglave au 29/03/2016 suite au décès de celui-ci.
- 27/2016 : autorise le Maire à payer les factures d'huissier concernant le dossier Sanchez/commune.
- 28/2016 : Résiliation bail de Mr Conort à compter du 31/03/2016 et accepte de louer ce logement à Mme LeducCoralie.
- 29/2016 : autorise le Maire à signer le contrat avec l'entreprise Prêtre et Fils concernant le contrat de maintenance des cloches et paratonnerre de l'Eglise pour un montant de 175 € HT par an.
- 30/2016 : autorise le Maire à payer les factures de l'ONF de 6 477.78 € HT et 3 770 € HT prévus au budget 2016.
- 32/2016 : autorise de signe le devis de Qualiconsult d'un montant de 4 624 € HT correspondant au contrat de coordinateur sécurité pour création d'un local commercial.
- 33/2016 : accepte de louer à Melle LEBEGUE Ludivine le logement n°6 (Alglave) à compter du 11/05/16
- 34/2016 : accepte de signer le devis de l'entreprise ELABOR d'un montant de 26 845.92 € HT correspondant aux travaux de relevage des tombes prévus au budget 2016
- 35/2016 : accepte de prendre en charge 5 repas de l'association Temps libre du foyer rural en échange d'une animation pour la foire aux plantes
- 36/2016 : accepte le devis LED d'un montant de 1095 € HT concernant les travaux du local sous la mairie.
- 37/2016 : accepte la résiliation du bail de Mme Borderie à compter du 23/05/16

38/2016 : accepte le don de Mme Balluet de 30 € (contrepartie mise à disposition maison spuller pour expo)
39/2016 : accepte de louer le logement 4 bâtiment A ancienne gendarmerie à Mr Roy et Melle LOUIS à compter du 01/07/16
40/2016 : accepte le devis de l'entreprise Vidéostar d'un montant de 1075 € HT concernant la fourniture de micros.
41/2016 : Accepte le devis de l'entreprise ACEBTP d'un montant de 786 € HT correspondant à la mission sps pour les travaux de voirie 2016.
42/2016 : accepte de louer à Mr Desmouches le logement 4 bâtiment B ancienne gendarmerie à compter du 01/07/16
43/2016 : accepte le devis de l'entreprise Star pour un montant de 9 460 € HT correspondant à la pose du réseau pluvial rue de l'Abbé Sautereau.
48/2016 : accepte de louer le logement n°5 bâtiment A à Mr Fournier Sébastien à compter du 04/07/16.
49/2016 : accepte le contrat de Atmo d'un montant de 2800 € correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rue de l'Abbé Sautereau et rue de Saint Seine
51/2016 : accepte le devis d'Espada d'un montant de 5 507 € HT correspondant à l'installation de deux portes à l'office de tourisme
53/2016 : accepte de louer à Clémence LEDOUX l'appartement n° 4 situé 23 rue Basse des Halles à compter du 01/08/2016
54/2016 : accepte le chèque de groupama correspondant au remboursement du sinistre de la fenêtre endommagée à l'atelier d'un montant de 1 314 €
55/2016 : accepte le devis de l'entreprise ACEBTP d'un montant de 472 € correspondant à la mission SPS des travaux de voirie RD 9 2016.
58/2016 : accepte de résilier le bail de Mr Georget et Mme Trullard du logement n°2 (petit casino) à compter du 12/09/16 et de le louer à Mr et Mme Boucherot (Turcey) à compter du 13/09/16.
60/2016 : accepte de résilier le bail du garage gendarmerie de Mr Antoine Gilbert à compter du 01/09/16
61/2016 : accepte le devis Gien Pinot d'un montant de 5 650 € HT correspondant à la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2017.

83/2016 **Compte rendu des DIA**

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

9/2016 : Mme RUPIN (la Chesnoie) vend à SCI La Chesnoie
10/2016 : Mr Madurell et Mme Chandioix (6 rue de la Sariotte) : adjudication tribunal
11/2016 : Mr Mounier et Mme Bouillet (15 rue des Tanneries) vendent à Mr Jacrot et Melle Poignant (7 rue du presbytère)
12/2016 : LECOOUR Sabrina vend parts sociales à Rémy Sauvage et Sandrine Bruley
13/2016 : HADDAD Amor (dijon) vend à Mr et Mme BERNARD Anthony (9 avenue de la Brenne) local situé 7 avenue de la Brenne
14/2016 : AFUL Terres d'Abeilles vend lot 8 à Mr Gambino Franck (5 rue Ste Barbe)
15/2016 : CURTHELET Alexandre (Montréal) vend à Mr MERCUSOT Jean-Christophe le local situé rue du Vieux Château
16/2016 : Consorts Lambert vendent à Mr et Mme CHARTON (Pâsques) local 53 avenue de la Brenne.
17/2016 : SARL Normane vend à Mr Coudert terrain chemin du stand.
18/2016 : Mr Doret (Remilly) vend à Mr Mesnil le lot 5 des Abeilles
19/2016 : Mr Vallet et Mme Giannini (4 rue presbytère) vendent à Mr et Me Marcuz (Ste Marie sur Ouche)
20 à 28/2016 : Jean-Christophe Mercusot transfère tous ses locaux à la SCI IMHOTEP

84/2016 **DECISION MODIFICATIVE 2 AU BUDGET PRINCIPAL 2016**

Afin de réaliser les opérations comptables des amortissements et des transferts des études réalisées, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

Nous transférons les études que nous payons en investissement du compte 203 au compte 21 lorsque celles-ci sont suivies de réalisation des travaux afin de pouvoir amortir les frais liés aux études. (Vestiaires du foot, RAM, atelier, voirie...)

Art DF : 6811/042 : + 9000 €

Art RI : 2804172/042 : +1000 €

Art RI : 28041642/042 : +7900 €

Art RI : 2802 : + 100 €

Art 021 RI : - 9000 €

Art 023 DF : -9 000 €
Art RI : 2031/041 : 27 403.06 €
Art RI : 2033/041 : 4 392.11 €
Art DI : 21533/041 : 2400 €
Art DI : 21318/041 : 25 435.58 €
Art DI : 202/041 : 284.33 €
Art DI : 2151/041 : 3 675.26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits comme indiqué ci-dessus
AUTORISE le Maire à émettre les titres et mandats correspondants
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

85/2016 DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET CHAUFFERIE BOIS 2016

Afin de réaliser les opérations comptables des amortissements,

Art DF : 6811/042 : + 500 €
Art RI : 281538/042 : +500 €
Art 021 RI : - 501 €
Art 023 DF : - 501 €
Art DI : 13911/040 : + 1 €
Art RF : 777/040 : +1 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits comme indiqué ci-dessus
AUTORISE le Maire à émettre les titres et mandats correspondants
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

86/2016 Vente parcelle La Chaumone

Vu la proposition d'achat de la des parcelles C 477 et C 481 situées à la chaumone à Sombernon,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ de vendre les parcelles désignées ci-dessus d'une superficie de 6894 m² à la société La Vieille Justice au prix de 6.40 € HT le m².
AUTORISE le maire à signer l'acte avec la société La Vieille Justice par le biais de Maître Jouffroy,
AUTORISE le Maire ou la Maire adjoint à signer l'acte et toutes pièces se rapportant au dossier.

87/2016 Validation voirie 2016 : RD9

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 septembre dernier afin d'ouvrir les plis concernant les travaux de voirie 2016 : RD9 :

Les entreprises ayant répondu sont celles-ci :

ENTREPRISES MONTANT OFFRE HT
ROGER MARTIN 99 901.70 €
GUINOT TP 69 940.40 €
EIFFAGE 65 074.00 €
STAR 64 787.87 €
EUROVIA 69 844.26 €

La commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, STAR TERRASSEMENT pour un montant de 64 787.87 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise pour un montant 64 787.87 € HT.
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

88/2016 Programme Travaux de voirie 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet *de travaux de voirie 2017* pour un montant de 229 349.60 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) ou/et
- . de la répartition du produit des Amendes de police
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE COMMUNALE	x sollicitée	100 000 € HT	30 %	30 000 €
AMENDES DE POLICE	x sollicitée	113 349.60 € HT	10 %	11 334.96 €
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL DES AIDES			%	41 334.96 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			% (minimum de 20%)	188 014.64 € HT

89/2016 Voirie communautaire 2017

Le conseil communautaire envisage de réaliser la réfection de la route de la Chaumone, reliant la RD 16 à la RD 977 BIS en 2017,

Le conseil communautaire a décidé que lorsqu'elle réalise des travaux sur une voie communautaire, la commune sur laquelle se situe cette voie doit s'engager à participer financièrement à hauteur de 30 %, Vu l'estimation des travaux de cette route s'élevant à 22 000 € HT, la participation de la commune serait de 6600 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'engager financièrement sur ces travaux pour 2017 et demande à la communauté de communes de bien vouloir les réaliser.

S'ENGAGE à payer à la communauté de communes Ouche et Montagne la participation de 30 % du montant des travaux HT par le biais d'une subvention à l'article 204.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

90/2016 Tarif affouage 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif de l'affouage à compter de 2016 à 4.50 € le stère.

AUTORISE le Maire à émettre les titres correspondants et à signer tout document se rapportant au dossier

91/2016 Réduction facture salle polyvalente

Mr NOUHAIL Amin a loué la salle polyvalente pour un mariage le week-end du 22 juillet dernier. Lors de la visite de la salle en mai, le parquet de la salle était en bon état. Lors de l'état des lieux d'entrée pour la location du 22 juillet, le parquet de la salle s'était soulevé et des parties étaient donc endommagées. Cette personne demande donc si une réduction de sa facture de location peut être faite par la mairie.

Facture totale : 1284 €

Déjà payé par le locataire : 670 €

Reste à payer : 614 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de réduire la facture de Mr NOUHAIL Amin d'un montant de 300 €

AUTORISE le Maire à réduire le titre 18/2016 salle polyvalente correspondant.

92/2016 Encaissement coupons d'emprunt

Le trésorier nous fait savoir qu'il y a eu un emprunt de réaliser par la commune auprès de particuliers en 1949. Quelques coupons échus entre 1966 et 1978 n'ont jamais été réclamés par leur propriétaire. Afin de solder ces opérations, il est nécessaire d'émettre un titre au 7788 pour la somme de 198.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à encaisser la somme de 198.17 € correspondant aux coupons d'emprunts

AUTORISE le Maire à émettre le titre correspondant et à signer tout document se rapportant au dossier

93/2016 Adhésion Service ADS CCOM

Vu que la communauté de communes Ouche et Montagne reprend la compétence ADS

(Application droits des sols) au 01 janvier 2017,

Vu leur proposition de convention pour la réalisation de l'instruction de nos demandes d'urbanismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la CCOM concernant l'instruction des demandes d'urbanisme,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CCOM qui régit les modalités d'exercice de cette compétence à compter du 01/01/2017,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

94/2016 Avenant Marché rénovation vestiaires football club

Vu la délibération n°72 2016 acceptant les marchés pour les travaux des vestiaires du club de football,

Vu que lors du commencement des travaux, il a été constaté que le bâtiment ne possède pas de fondations et qu'il est obligatoire de reprendre en sous-œuvre les fondations du mur EST,

Vu le devis supplémentaire présenté par l'entreprise POLI pour la réalisation de ces travaux,

Vu la proposition de retirer certaines options afin de réduire le surcoût,

VU l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 19 septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant par lot en plus et en moins présenté par notre maître d'œuvre comme expliqué ci-dessous :

Lot 0 : désamiantage : AD2L

Montant HT : 6310.00 €

Lot 1 : assainissement terrassement VRD : STAR

Montant HT : 18 670 € avec option enrobés

Avenant 1 : - 2964 € HT

Montant marché modifié : 15 706 € HT

Lot 2 : démolition gros oeuvre : POLI

Montant HT : 37 873.30 €

Avenant 1 : + 11 299.34 € HT

Montant marché modifié : 49 172.64 € HT

Lot 3 : couverture étanchéité charpente : SECOBAT

Montant HT : 11 999.95 €

Lot 4 : menuiseries extérieures : UBM

Montant HT : 15 290.88 €

Lot 5 : cloisons doublage : KICK

Montant HT : 5143.77 €

Lot 6 : traitement des façades : SECOBAT

Montant HT : 16 200.50 € avec option panneaux stratifiés

Lot 7 : Revêtement de sols : PASCUAL

Montant HT : 13 097.90 €

Lot 8 : électricité chauffage : AUBIN

Montant HT : 11 147.00 €

Lot 9 : ventilation plomberie sanitaires : UTB

Montant HT : 21 522.81 € avec option adoucisseur

Avenant 1 : - 3 725.37 € HT

Montant marché modifié : 17 797.44 € HT

Le projet s'élève donc à 161 866.08 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

95/2016 Lancement projet maison santé

Vu l'autorisation donnée par l'ARS concernant l'implantation d'une maison de santé à Sombernon,

Vu les besoins de créer cette maison de santé sur notre territoire communal,

Vu la nécessité de désigner un architecte pour ce dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de lancer une consultation pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de ce projet,
AUTORISE le Maire à signer tout document concernant ce projet,

96/2016 Encaissement don Comité de Jumelage

Vu le chèque du comité de jumelage s'élevant à 15 368.63 € pour don à la commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le don du comité de jumelage d'un montant de 15 368.63 €
AUTORISE le maire à émettre le titre correspondant

97/2016 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016 SUPPLEMENTAIRES

Vu la participation à Sombernon dans le rétro des associations suivantes,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE de verser les subventions suivantes aux associations pour 2016 :

DUC 550 €

Foyer rural 550 €

Comité de Jumelage Sombernon 550 €

Les JA 550 €

Bourguiguis 320 €

Collin'Art 370 €

AFR 270 €

Les amis du cinéma 100 €

Volley-club 100 €

Comité de Jumelage Blaisy-bas 100 €

Amicale des pompiers 250 €

Tamalous 100 €

Aïkido 250 €

Foot 40 €

Model club 100 €

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande du Tribunal pour accueillir une personne condamnée à des travaux d'intérêts généraux :**
Mr le Maire explique au conseil que le tribunal nous a demandé si l'on souhaitait accueillir une personne afin de réaliser 105 h d'intérêts généraux au sein de notre collectivité. Le conseil accepte la venue de cette personne.
- **Bilan foire 2016 :** Gérard Delacroix et Sandrine DECAMP présentent le bilan de la foire « Sombernon dans le rétro ». Bilan positif pour tout le monde et qui sera expliqué plus précisément dans le prochain bulletin municipal.
- **Scène salle polyvalente :** Mr le Maire explique que notre salle polyvalente est souvent occupée et que ces occupants nous font part régulièrement de la perte de place dû à la scène imposante située au fond de la salle. Il serait peut-être judicieux de démonter cette scène et de demander quelles possibilités de remplacement pourraient être envisagées et donc de demander des devis.
- **Occupation du Pigeonnier :** Mr Garrot explique que la CCOM n'a plus l'intention d'occuper ce local comme il avait été évoqué lors d'un précédent conseil et donc celui-ci pourra donc être mis à disposition des associations qui le souhaitent.
- **Acquisition et cession de parcelles de terrain :** Le maire informe le conseil de plusieurs demandes d'acquisition ou de vente de parcelles de terrain. Avant de prendre ces décisions, il sera demandé aux services des domaines d'évaluer le prix de ceux-ci.

Fait à Sombernon,
Le 20/09/2016

Le Maire,
Rémy GARROT